



Besoin de conseils

Par **azerty33**, le **05/11/2011 à 20:44**

Bonjour a tous

Mille excuses d'entrer un peu brutalement sur ce forum sans avoir pris le temps de me présenter...Chose que je ferais un peu plus tard...

Alors voilà ma petite histoire qui me mène a vous.

Le 07/04/07 j'ai été victime d'un grave accident de la circulation, j'étais piéton et je me suis fais renverser par un véhicule.

Suite à cet accident, mon employeur a perçu mes indemnités journalières ainsi qu'un complément de salaire qu'il recevait de l'IPSEC (prévoyance) et il me reversait la totalité pendant les 3 premiers mois (Avril, Mai, et juin 07).

A partir du mois de juillet 07, j'ai perçu directement les indemnités journalières (IJ),mais plus aucun complément de salaire de la part de l'IPSEC donc de mon employeur.

Hors aujourd'hui, j'ai appris que si l'on était en longue maladie (ce qui fut mon cas à partir de juillet 2007 jusqu'au 08/04/2010), la prévoyance de l'employeur devait continuer à me verser un complément de salaire.

D'après l'IPSEC à qui j'ai téléphoné aujourd'hui, mon employeur aurait été contacté par courrier afin qu'il leur fournisse les justificatifs des IJ depuis le mois de juillet 2007 jusqu'à la fin de mon arrêt maladie 08/04/2010.

Il n'a jamais répondu à la prévoyance malgré les courriers de relance et ne m'a jamais demandé de lui fournir les justificatifs de la sécu. (IJ)

Il ne m'a d'ailleurs jamais informé du fait que la prévoyance faisait le complément de salaire au dela des 3 premiers mois d'arrêt maladie, et malheureusement étant mal informé et blessé je ne me suis inquiété de rien et me suis laissé peut être pénalisé!

Que pensez vous de cela?

Est il possible d'obtenir des renseignements ou témoignages afin de trouver la meilleure façon de déposer un recours et donc de rattraper cette erreur?

Merci à tous pour vos réponses qui me seront sûrement très utiles.

Bonne soirée et bon week à tous.

Cordialement, AZERTY 33

Par **Domil**, le **05/11/2011 à 20:55**

Mais vous n'avez pas lu votre contrat de prévoyance ?

[citation]ne m'a jamais demandé de lui fournir les justificatifs de la sécu. (IJ)[/citation] vous ne les avez pas envoyés de vous-même ?

Par **miyako**, le **05/11/2011** à **21:58**

Bonsoir,
attention à la prescription pour agir ,c'est normalement 2 ans selon le code des assurances.Il faut faire un courrier recommandé AR à votre patron ,et une copie à la caisse de prévoyance .Si la prévoyance accepte de régularisée rétroactivement ,sans vous opposer la prescription ,vous aurez de la chance.Mais il faut tenter le coup ,très rapidement.
Amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **azerty33**, le **05/11/2011** à **22:03**

Bonsoir,
Je ne les ai pas envoyées de moi même car je ne savais pas que je bénéficiais d'une prévoyance souscrite par mon employeur (donc je ne connaissait pas les clauses du contrat) et de plus la prévoyance était en contact avec mon employeur et non avec moi.
Je ne sais que depuis hier que je devais bénéficier d'un complément de salaire.
En attente de réponses merci a vous.
Azerty33